

Conseil communal du 28 mars 2024 à 19h30

Ordre du jour

Séance publique

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente (22 février 2024)**
- 2. Tutelle spéciale d'approbation : prise de participation du CPAS dans la coopérative SOORS**
- 3. 2.073.521.8 Compte communal 2023**

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	8.914.740,87	5.698.523,21	14.613.264,08
- Non-Valeurs	774,63	0,00	774,63
= Droits constatés net	8.913.966,24	5.698.523,21	14.612.489,45
- Engagements	8.538.545,59	7.149.205,51	15.687.751,10
= Résultat budgétaire de l'exercice	375.420,65	-1.450.682,30	-1.075.261,65
Droits constatés	8.914.740,87	5.698.523,21	14.613.264,08
- Non-Valeurs	774,63	0,00	774,63
= Droits constatés net	8.913.966,24	5.698.523,21	14.612.489,45
- Imputations	7.745.627,80	2.632.662,43	10.378.290,23
= Résultat comptable de l'exercice	1.168.338,44	3.065.860,78	4.234.199,22
Engagements	8.538.545,59	7.149.205,51	15.687.751,10
- Imputations	7.745.627,80	2.632.662,43	10.378.290,23
= Engagements à reporter de l'exercice	792.917,79	4.516.543,08	5.309.460,87

4. Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 - Approbation de l'évaluation du plan et des rapports financiers 2023

Service originel : >Secrétariat<

Créateur originel : RENARD Marilyse

Classement : 1.844

Farde : PLAN DE PREVENTION ET DE PROXIMITE - PLAN DE COHESION SOCIALE - PCS - 2020/2025

Chemise : PLAN DE PREVENTION ET DE PROXIMITE - PLAN DE COHESION SOCIALE - 2020/2025 - Appel à adhésion

5. Confirmation de l'augmentation de cadre maternel - Ouverture de 13P/s (demi-charge) sur base du comptage - Implantation de Oneux.

Au sein de l'implantation de Oneux, suite à l'organisation maternelle du 01/10/2023, possibilité d'ouvrir une classe supplémentaire en maternel, à raison d'une demi-charge (13P/s).

(oubli de ratification)

6. Règlement de police relatif à l'affichage pendant la campagne précédant les élections européennes, fédérales et régionales du 9 juin 2024

Rappel des règles en matière d'affichage électoral et définition des endroits où disposer des panneaux d'affichages réservés à l'affichage électoral des partis

La commune n'est pas tenue de fournir des panneaux d'affichage publics. Cependant, cela est recommandé pour éviter l'affichage anarchique.

Il est donc conseillé de mettre suffisamment d'emplacements à la disposition des candidats dans chaque commune.

Il faut une répartition égale des panneaux d'affichage entre les listes de candidats soumises dans chaque commune.

7. Régie Communale Ordinaire "Agence de Développement Local (ADL) de Comblain-au-Pont" - Approbation du budget pour l'exercice 2024 par la tutelle - Arrêté ministériel du 19 février 2024 -1.82

Budget 2024 de la RCO ADL approuvé par la tutelle.

Arrêté ministériel à notifier pour exécution au Collège communal qui doit le communiquer au Directeur financier et au Conseil communal conformément à l'article 4, alinéa 2, du Règlement général de la comptabilité communale.

8. Régie Communale Ordinaire "Agence de Développement Local (ADL) de Comblain-au-Pont" - Approbation du compte pour l'exercice 2023

Voir Compte 2023 ci-joint.

Le Compte de résultats s'équilibre avec un solde nul sur base de 163.994,46 € de charges et de produits.

Le montant de la subvention 2023 de la Région wallonne est de 90.021 €.

Par conséquent, la part communale est de 73.973,46 €.

Le bilan s'équilibre à 30.306,68 € avec un actif constitué de 27.006,30 € de créances à court terme et 3300,38 € de valeurs disponibles ; et un passif constitué de 30.084,86 € de dettes (futures factures communales) et 221,82 € de capitaux propres.

Le Directeur financier a remis un avis de légalité le 11/03/2024.

9. Fabriques d'églises - FE105 - Oneux - Saint-Joseph - Compte 2023 - 1.857.073.521.8

Fabriques d'églises - FE105 - Oneux - Saint-Joseph - Compte 2023 - 1.857.073.521.8

Fiche courrier liée: [E151568 - Fabriques d'églises - FE105 - Oneux - Saint-Joseph - Compte 2023 - 1.857.073.521.8](#)

10. Fabriques d'églises - FE104 - Comblain-au-Pont - Saint-Martin - Compte 2023 - Décision de l'Evêché - 1.857.073.521.8

Fabriques d'églises - FE104 - Comblain-au-Pont - Saint-Martin - Compte 2023 - Décision de l'Evêché - 1.857.073.521.8

Fiche courrier liée: [E151612 - Fabriques d'églises - FE104 - Comblain-au-Pont - Saint-Martin - Compte 2023 - Décision de l'Evêché - 1.857.073.521.8](#)

11. Fabriques d'églises - FE106 - Poulseur - Sacré-Coeur - Compte - Exercice 2023 - 1.857.073.521.8

Fabriques d'églises - FE106 - Poulseur - Sacré-Coeur - Compte - Exercice 2023 - 1.857.073.521.8

Fiche courrier liée: [E151555 - Fabriques d'églises - FE106 - Poulseur - Sacré-Coeur - Compte - Exercice 2023 - 1.857.073.521.8](#)

12. Fabriques d'églises - FE106 - Poulseur - Sacré-Coeur - Modification budgétaire N°1 - Exercice 2024 - 1.857.073.521.1

Fabriques d'églises - FE106 - Poulseur - Sacré-Coeur - Modification budgétaire N°1 - Exercice 2024 - 1.857.073.521.1

Fiche courrier liée: [E151554 - Fabriques d'églises - FE106 - Poulseur - Sacré-Coeur - Modification budgétaire N°1 - Exercice 2024 - 1.857.073.521.1](#)

13. Urbanisme - CCATM - Renouvellement total de la composition de la CCATM - PRISE DE CONNAISSANCE DE L'ARRETE MINISTERIEL DU 05/02/2024

Approbation du renouvellement de la commission

Légère modification du ROI

Huis clos